

## Réunion du Conseil municipal, 25 mars 2019.

Les taux d'imposition communale ne bougent pas



Réunion du Conseil municipal, 25 mars 2019.

Le conseil municipal a adopté les quatre comptes de gestion et administratifs 2018.

Le conseil s'est prononcé favorable à la démarche organisée par le Centre de gestion pour engager une procédure de mise en concurrence des mutuelles pour le risque protection sociale et de prévoyance.

Depuis le 1er janvier 2019, le centre communal d'action sociale (CCAS) a transféré au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS, dépendant de la communauté de communes) deux services dont le foyer de personnes âgées. Afin de rendre la gestion aussi souple que par le passé, notamment dans l'intervention des services techniques, il convient de formaliser cette mise à disposition. Le temps consacré à ces interventions sera facturée à la communauté de communes.

Les services de la maison de services au public (MSAP) et le Service d'aide à domicile (SAAD) utilisent les locaux de l'ancienne perception. Il convient de formaliser la mise à disposition transférée au Centre intercommunale d'action sociale (CIAS).

Le conseil communautaire a formulé le vœu de ne pas prendre en charge le poste assainissement collectif des communes. Chaque commune doit délibérer en ce sens. Le conseil se positionne contre le transfert à la communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne.

Le loyer annuel de la gendarmerie est révisé de 37.650 € à 38.623 €.

Le conseil accorde la protection fonctionnelle à un élu récemment agressé.

Les taxes communales pour 2019 demeurent inchangées. Taxe d'habitation 15,19 %, taxe foncière immeubles bâtis 31,25 %, taxe foncière immeubles non bâtis 121,27 %.

L'espace public consacré aux enfants et familles aménagé en aire de jeux près de l'immeuble Dugoujon sera dénommé « Jardin des p'tites abeilles ».

Décision prise pour le remboursement d'une concession au cimetière du bourg.

Le maire est autorisé à signer des conventions et des contrats dans le cadre de contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Une réflexion sera menée pour l'organisation du service technique.